

Susan Copland, LLB, BComm
Directrice générale
scopland@iiac.ca

Le 2 juin 2014

Monsieur Louis Piergeti
Vice-président à la conformité des finances et des opérations
lpiergeti@iiroc.ca

Maître Sonia Keshwar
Avocate principale de l'inscription et des plaintes
skeshwar@iiroc.ca

Objet : Chefs des finances à temps partiel

Monsieur, Maître,

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (« l'ACCVM » ou « l'Association ») est reconnaissante de l'occasion qui lui est offerte de commenter l'avis sur les règles concernant les chefs des finances à temps partiel (« note d'orientation »)

L'Association comprend que l'objectif de la note d'orientation n'est pas l'ajout de nouvelles normes ou exigences, mais plutôt une énumération des attentes de l'OCRCVM concernant les chefs des finances à temps partiel et les personnes qui agissent comme de chef des finances dans plus qu'une société.

La note d'orientation fournit aux sociétés des informations utiles qui clarifient les attentes de l'OCRCVM dans de telles situations. Nous croyons que les dispositions de la note d'orientation sont raisonnables et qu'elles permettront aux sociétés de prendre de bonnes décisions lorsqu'elles auront besoin d'un chef des finances.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos commentaires.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Susan Copland